

RIVAGES

Rétro-Information Veille, Alerte et Gestion Sanitaire

Octobre 2021

La Cellule de Veille, Alerte et Gestion Sanitaire

N°3 Les événements indésirables graves associés aux
soins

Plateforme de Veille et
d'Urgences sanitaires

**SIGNALER, ALERTER 24/24H
À LA RÉUNION**

SOMMAIRE

LA CELLULE DE VEILLE, D'ALERTE ET DE GESTION SANITAIRE

- Famille des signaux
- Pathologies (hors dengue et Covid)

LES EVENEMENTS INDESIRABLES GRAVES ASSOCIES AUX SOINS

- Nature des EIGS reçus en 2020
- Secteurs déclarants
- Gestion des EIGS par l'ARS Réunion
- Bilan des EIGS

LA STRUCTURE REGIONALE D'APPUI

- Présentation d'ORISON
- Missions d'ORISON
- Demandes d'appui sur les EIGS en 2020
- Contacts d'ORISON

CHIFFRES CLES

608 signaux depuis le 1er janvier 2021
dont 85 maladie à déclaration obligatoire
dont 133 pathologies sous surveillance

LA CELLULE DE VEILLE D'ALERTE ET DE GESTION SANITAIRE - CVAGS

Tous les signaux reçus sur la plateforme sont enregistrés sur une base de données, permettant des actions, des mesures de gestion et une **veille épidémiologique**. Les actions de la CVAGS diffèrent selon les pathologies : réalisation d'une enquête, **recommandations sanitaires**, transfert vers des services internes à l'ARS pour analyse et gestion, à l'antenne régionale de Santé Publique France ou à des partenaires extérieurs. Toutes les actions restent coordonnées par la CVAGS en collaboration avec le ministère et le CORRUSS en cas d'évènement qui pourrait avoir un impact important sur la santé de la population.

o Famille des signaux reçus

Typologie de signaux	août-21	sept-21	01/01/21 au 30/09/21
Autres	-	3	9
Événements indésirables/graves associés aux soins	6	8	82
Événements/incidents dans un établissement ou organisme	9	13	317
Expositions environnementales	-	-	3
Maladies à déclaration obligatoire (MDO)	14	10	94
Pathologies hors MDO	5	5	138
Situations exceptionnelles & Événements climatiques	-	1	3
Vigilances	-	-	1

o Pathologies (hors dengue et COVID-19)

	Pathologies	août-21	sept-21	01/01/21 au 30/09/21
Maladie à déclaration obligatoire	Hépatite A	-	1	3
	Légionellose	2	1	13
	Listériose	-	-	6
	Paludisme d'importation	-	-	1
	Rougeole	-	-	1
	Saturnisme	-	-	1
	Suspicion de Creutzfeldt-Jacob	-	-	1
	Toxi-infection alimentaire collective	2	5	28
	Tuberculose	10	3	30
Sous-Surveillance	Ciguatera	-	-	1
	Coqueluche	-	-	1
	Gale	-	1	1
	Intoxication au monoxyde de carbone	1	-	2
	Lèpre	1	-	1
	Leptospirose	3	4	132

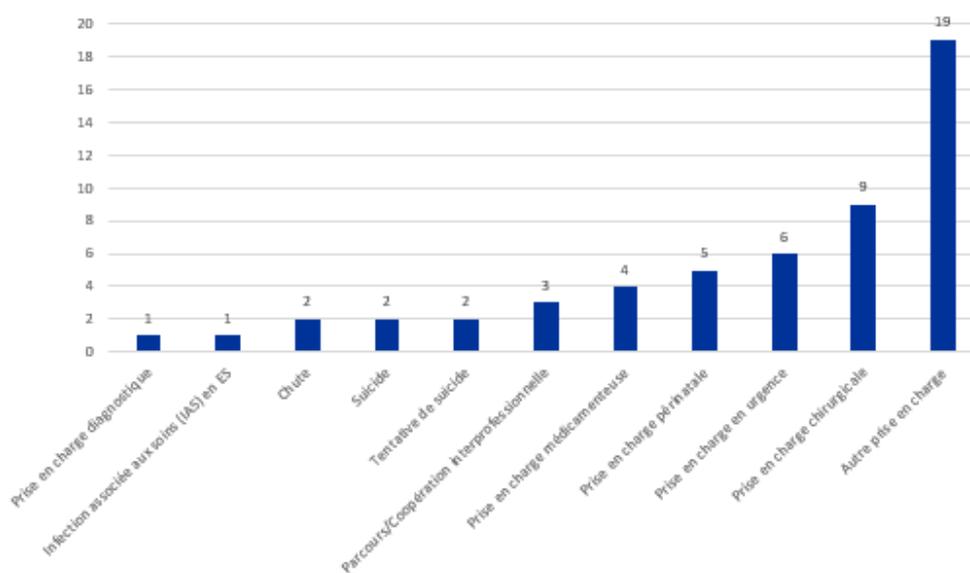
LES EVENEMENTS INDESIRABLES GRAVES ASSOCIES AUX SOINS - EIGS

Un événement indésirable grave associé à des soins réalisés lors d'investigations, de traitements, d'actes médicaux à visée esthétique ou d'actions de prévention est un événement inattendu au regard de l'état de santé et de la pathologie de la personne et dont les conséquences sont le décès, la mise en jeu du pronostic vital, la survenue probable d'un déficit fonctionnel permanent y compris une anomalie ou une malformation congénitale.

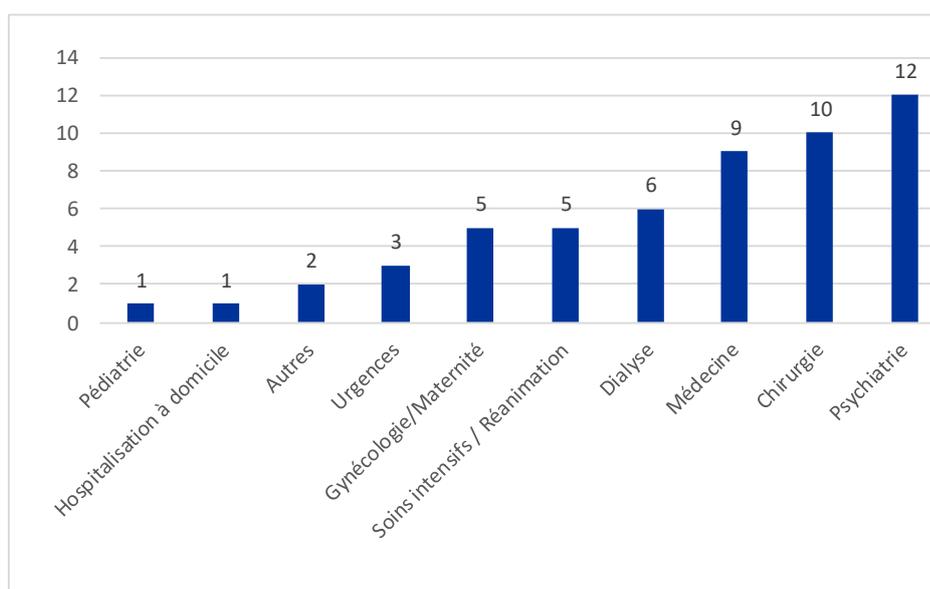
Sur les 54 EIGS déclarés en 2020, nous pouvons noter que :

- 14 patients ont des séquelles ou des déficits fonctionnels permanents,
- 22 patients sont décédés,
- 18 patients ont vu leur pronostic vital engagé.

o La nature des EIGS reçus en 2020



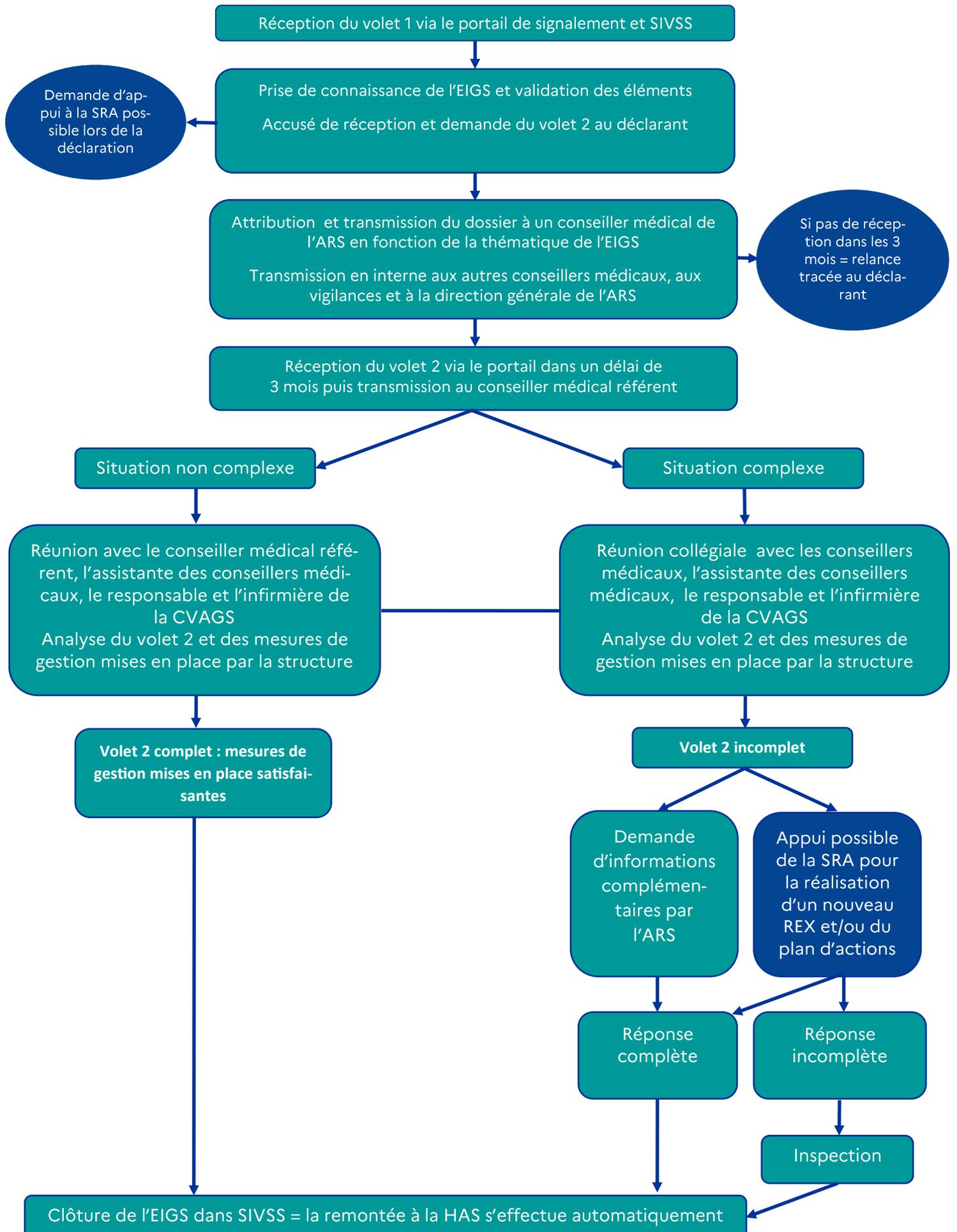
o Les différents secteurs concernés en 2020



o Le bilan des EIGS sur 2020

Sur les 54 EIGS reçus sur l'année 2020, 45 volets 2 ont été transmis et 34 EIGS ont pu être clôturés.

GESTION D'UN EIGS PAR L'ARS REUNION



o Présentation

L'association ORISON porte la structure régionale d'appui à la qualité des soins et à la sécurité des patients pour la région Réunion. Elle a été créée en avril 2016 et désignée SRA en juin 2020 par l'ARS. Elle comptabilise 2 ETP pour assurer les missions et les actions régies par le décret N° 2016-1606 du 25 novembre 2016 relatif à la déclaration des événements indésirables graves associés à des soins et aux structures régionales d'appui à la qualité des soins et à la sécurité des patients.

Elle intervient en appui sur les EIGS auprès de différents acteurs de la santé et assure également : l'appui aux programmes de gestion des risques associés aux soins, l'amélioration de la qualité des soins et de la sécurité des patients tout au long du parcours de prise en charge du

o L'appui d'ORISON sur les EIGS

La SRA intervient à la demande de l'établissement de santé, de l'établissement médico-social, d'un professionnel de santé ou de l'ARS pour accompagner l'établissement dans la réalisation de l'analyse et la définition d'un plan d'actions.

L'appui va être différent pour chaque EIGS dépendant du besoin du déclarant et de la phase d'analyse de l'événement à laquelle est sollicitée la SRA.

La SRA apporte son expertise sur :

- la qualification et la déclaration initiale lors de l'élaboration du volet 1,
- la sollicitation d'autres structures de vigilance en fonction de l'EIGS,
- la préparation et l'animation de l'analyse de l'EIGS,
- l'élaboration du volet 2,
- la méthodologie dans le suivi et l'évaluation du plan d'action et la définition d'indicateurs.

o Les demandes d'appui reçues par ORISON en 2020

Au cours de l'année 2020, 7 demandes d'appui EIGS ont été formulées par les déclarants. Sur ces 7 demandes d'appui :

- une concernait l'évaluation des actions,
- deux concernaient la rédaction du compte rendu de la séance d'analyse,
- trois concernaient l'animation ou la co-animation de l'analyse,
- deux concernaient la préparation de l'analyse,
- une concernait la caractérisation,
- cinq concernaient l'expertise,
- trois concernaient le conseil,
- deux concernaient le contenu du volet 1, avant saisie sur le portail,
- une concernait le contenu du volet 2, avant saisie sur le portail.

Plusieurs EIGS ont bénéficié d'appui à plusieurs phases de leur gestion ou de leur traitement .

o Coordonnées d'ORISON

- email : contact@orison.re

Par téléphone : (262) 262 700 117 ou (262) 692 911 717



Plateforme de Veille et d'Urgences sanitaires

SIGNALER, ALERTER 24/24H À LA RÉUNION

☎ **02 62 93 94 15** Fax: 02 62 93 94 56

✉ **ars-reunion-signal@ars.sante.fr**

➔ **Portail des signalements des événements
sanitaires indésirables**
www.signalement-sante.gouv.fr

📍 ARS La Réunion - Plateforme de Veille et d'Urgences Sanitaires
2bis avenue Georges Brassens CS 61002 - 97743 Saint-Denis Cedex 9

- **Que signaler ?**

- Tout événement sanitaire ou environnemental susceptible de constituer une menace pour la santé publique,
- Les maladies à déclaration obligatoire,
- Les événements indésirables graves,
- La survenue de cas groupés dans une collectivité.

- **Pourquoi signaler ?**

- Evaluer la situation et mettre en œuvre des actions pour prévenir et maîtriser le risque.

- **Comment transmettre un signal urgent ?**

- En première intention par téléphone, puis par mail.